

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1023

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

808 985 444 RCS Nancy.

RBH.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 4, Rue Charles Sellier, Zac des Egrez, 54180 Houdemont.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante : La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : GLOBAL BUREAUTIQUE La forme : société par actions simplifiée L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 10, rue Thomas Edison – 57070 Metz Le montant du capital : 74.000 € Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 489.879.288 RCS Metz - N° Siret : 489.879.288.00046 Pour la société absorbée : La dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : RBH La forme : société par actions simplifiée L'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 4, rue Charles Sellier – ZAC des Egrez – 54180 Houdemont Le montant du capital : 50.000 € Le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 808.985.444 RCS Nancy - N° Siret : 808.985.444.00013 Évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif apporté : 2.695.580 € Passif pris en charge : 2.007.562 € Actif net apporté : 688.018 € Rapport d'échange des droits sociaux et prime de fusion : 250 actions Global Bureautique contre 50.000 actions RBH. L'opération donnera lieu à une augmentation de capital de la société absorbante de 12.500 €, suivie d'une réduction de 23.100 € par suite de l'annulation des 462 actions de la société absorbante antérieurement détenues par la société absorbée. La prime de fusion sera de 675.518 €. Date du projet commun de fusion : 2 février 2022 Date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 15 février 2022 auprès du greffe du tribunal judiciaire de Metz, pour la société absorbante, le 14 février 2022 auprès du greffe du tribunal de commerce de Nancy, pour la société absorbée..